

## Notes post-groupe de travail MOUVEMENT du 20 novembre 2012

Après consultations des personnels et de ses instances, le SNUipp88-FSU a élaboré des propositions d'amélioration du mouvement des personnels.

Vous trouverez ci-dessous les propositions faites par le SNUipp-FSU lors du groupe de travail. Ce dernier a essentiellement consisté en un tour de table des propositions.

Un second groupe de travail se réunira le 6 décembre. Le SNUipp-FSU attend de ce dernier un moment de débat sur ses propositions. Les évolutions arrêtées ensuite par Mme le DASEN devront être préalablement proposée à l'avis des représentants des personnels.

- Dans l'intérêt du bon fonctionnement du service et des personnels, le SNUipp-FSU souhaite un respect des mesures techniques au plus près de ce qui est arrêté en commun. C'est la représentation professionnelle qui valide le fonctionnement démocratique de nos instances et garantit la justesse des décisions.
- **Le SNUipp-FSU souhaite revenir à une deuxième phase de saisie informatique** afin de nommer les premiers barèmes sur les postes restants, de leur choix et laisser la possibilité à tous d'y accéder.
- **Le SNUipp-FSU demande une CAPD pour chaque phase d'affectation** : faciliter le dialogue social et le travail des commissaires paritaires
- **Il demande un Groupe de Travail sur les priorités pour obligation d'emploi et médicales**
- **Demande de documents à disposition des représentants le plus tôt possible** : projet de mouvement, L6 et détail des barèmes (notamment bonifications...), explication des priorités, document synoptique, copie des vœux papier, **Pour la CAPD MESURES DE CARTE SCOLAIRE** : historique des anciennetés dans les circonscriptions pour les postes E, psy (département), G, TR...
- **Il demande la suppression de l'obligation du vœu géographique**
- **Le SNUipp demande de regrouper, note d'information, circulaire mouvement et mesures techniques en un seul document complet.**
- **La publication individuelle du projet de mouvement** n'a d'intérêt que si les collègues peuvent comparer leur situation à celles des postes demandés, afin de faire émerger d'éventuelles erreurs. Demande que l'opération transparence que nous faisons, soit réalisée par l'administration.
- **Première affectation des enseignants stagiaires** : le SNUipp-FSU souhaite participer à cette phase.
- **Les mini-mouvements des Titulaires de Secteur** doivent faire l'objet de dispositions communes, transparentes et de participation des représentants des personnels (constitution des postes et attribution).
- **L'affectation des surnombres** : Participation des représentants des personnels.
- **Demande la possibilité de révision d'affectation entre phase 2 et 3 lorsque le poste évolue en quotité (ex : passage de 50% à 100%)**
- **Les postes E et G doivent être accessibles à titre provisoire. (Pour inciter au départ en formation)**
- **Le SNUipp-FSU demande la remise en place des temps partiels 80% sous forme hebdomadaire.**

## **Concernant la "NOTE D'INFORMATION"**

- **Nombre de vœux possibles pour le premier mouvement** : le SNUipp demande d'aller au-delà de 30 vœux possibles afin de permettre aux collègues de postuler sur des postes précis inscrits dans un vœu géographique mais ne voulant pas ce dernier en totalité.  
**Explication de l'attribution du vœu géographique par l'application informatique** : le poste vacant obtenu est celui qui est le moins demandé.  
Le SNUipp demande la **suppression de l'obligation du vœu géographique et son maintien pour les volontaires**, afin d'éviter les vœux absurdes.
- **Le SNUipp demande l'identification « poste maternelle » ou « poste élémentaire » en école primaire ET la création d'un libellé « poste primaire » en école primaire.** Evite de déranger les équipes en période de saisie des vœux et de postuler deux fois sur la même école.
- **Titulaires Secteur** : le SNUipp demande qu'il soit précisé que les postes fractionnés sont attribués aux TRS selon les règles du mouvement. (voir proposition dans les mesures techniques).

## **Concernant la CIRCULAIRE MOUVEMENT**

- **Le SNUipp demande que les personnels en congé parental puisse conserver leur poste tout au long du congé** et puissent participer au mouvement pendant leur congé. **Idem pour CLD et postes adaptés** pour préparer une reprise éventuelle dans de meilleures conditions. *L'administration a déjà précisé qu'elle ne reviendra pas sur ce fonctionnement car elle estime que les personnels du département sont déjà plus avantagés que dans certains autres.*
- **Temps partiels** : **Le SNUipp** demande que les enseignants à temps partiel puissent accéder et obtenir tout type de poste (direction...). Ils pourraient toutefois être appelés à exercer sur une délégation (liste des situations).
- **Dans le BAREME** : **Le SNUipp demande que l'âge des enfants** soit pris en compte jusqu'au jour de la CAPD ou du groupe de travail (*pas accepté par l'administration*).  
**Sinon**, jusqu'au 1 juin pour la seconde Phase et 1<sup>er</sup> août pour la troisième.
- **Bonification secteurs géographique** : (Le SNUipp n'était pas favorable à la mise en place de ce dispositif qui ne crée pas de stabilité. Il ne voit toutefois pas comment faire maintenant.)  
Si la bonification existe, le SNUipp propose qu'elle soit donnée sur le secteur concerné pour tous les types de postes. Y compris à titre provisoire si la durée est requise.  
*L'administration voudrait simplifier le dispositif et souhaiterait plutôt restreindre l'application de la bonification aux postes de l'ASH. Dans ce cas, le SNUipp souhaiterait une extinction du dispositif actuel jusque 2017 afin de ne pas pénaliser les collègues qui ont fait le choix d'aller sur ces secteurs.*
- **Affectation sur postes à profil** : **Le SNUipp souhaite une réduction de la liste des postes à profil. Il demande que l'affectation se fasse au barème** après avis favorable de la commission ou de l'IEN. (Pas de classement des candidats).

## **Concernant les MESURES TECHNIQUES DU MOUVEMENT**

### **Maintiens à titre provisoire :**

Le SNUipp souhaite Ajouter :

- "les collègues sur postes fractionnés dont la composition reste identique à 50% et ou plus, sont maintenus s'ils en font la demande."
- "Les enseignants en formation spécialisée sont maintenus jusqu'à obtention du diplôme."

Rubrique à ajouter "**TRS**" : **titulaire de secteur**

- Les TRS peuvent être maintenus sur leur poste fractionné si la composition de celui-ci reste identique à 50% ou plus.
- Un mini-mouvement est alors organisé sur chaque circonscription avec les nouveaux enseignants et les volontaires en suivant les présentes mesures techniques.

### **MOUVEMENT SUITE A MESURE DE CARTE SCOLAIRE**

#### **Majoration de barème :**

**Ajouter :**

- la bonification de mesure de carte scolaire est accordée également pour les postes ASH accessibles à titre provisoire.
- la bonification pour carte scolaire aux directeurs d'école est valable pour **tout poste de direction de groupe équivalent ou inférieur**.
- Lors de l'application d'une mesure de carte scolaire, s'il y a concurrence avec un collègue arrivé dans l'école par priorité, les motifs de cette dernière sont évalués.
- En cas de fermeture dans un secteur bonifié, **la bonification s'applique à l'enseignant en plus des points de fermeture y compris s'il a moins de 3 ans d'ancienneté dans le secteur**.

#### **Fermeture dans une école, un établissement**

**Ajouter :**

- En cas de mutation d'un collègue de l'école, l'enseignant touché par la mesure sera interrogé à l'issue des résultats **du projet de mouvement** par les services pour savoir s'il souhaite retrouver son poste. (*BUT : conserver les 10 points sur le vœu 1*)